



## COMMUNE D'AMBLENY



### COMPTE RENDU / PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 OCTOBRE 2020

Date de la convocation : 17 octobre 2020

Date d'affichage : 05 novembre 2020

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, Vigne Catherine, en séance publique, sous la présidence du maire, Jean-Marie BOUVIER

**Présents :** Jean-Marc BIONNE, premier adjoint, Caroline AURIBAUT, deuxième adjointe, Aurélie TOUZET, quatrième adjointe, Lisiane DESCAMPS, Sophie LAMARRE, Didier LEFEVRE, Philippe LEFEVRE, Anita LEQUEUX, Sylvie PUZYCKI, Bruno ROBACHE et Adeline VOIRET.

**Absents et représentés :** Jean-Marie GUILBERT pouvoir à Jean-Marc BIONNE, Florent GAGNARD pouvoir à Adeline VOIRET, Alain BIGEY pouvoir à Bruno ROBACHE.

Conseillers en exercice	15
Conseillers présents	12
Votants	15

### Ordre du jour

- ‡ Décision modificative n°1/2020 pour 0,10 € ;
- ‡ Demande de subvention exceptionnelle Eglise DRAC et Département ;
- ‡ USEDA extension et rénovation éclairage public et décision modificative n°2/2020 ;
- ‡ Demande de fonds de concours CCRV 2020 ;
- ‡ Déploiement de l'Environnement Numérique de Travail ENT pour notre école avec ADICA ;
- ‡ Modification des statuts de la CCRV ;
- ‡ Subventions aux associations foot, SCVA et gym Vic-sur-Aisne ;
- ‡ Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau SESV ;
- ‡ Achat d'un terrain rue Mahieux parcelle AB 148 ;
- ‡ Adhésion d'une commune au service unifié « logiciels métiers » ;
- ‡ Règlement Intérieur ;
- ‡ Questions diverses.

19 h 30, Monsieur le Maire, Jean-Marie BOUVIER ouvre la séance.

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Monsieur le Maire propose de nommer **Madame Aurélie TOUZET** secrétaire de séance (article L.2121-15 du CGCT).

\* Le conseil municipal accepte sa nomination, à l'unanimité.

Monsieur le Maire débute cette séance par un hommage au professeur d'histoire-géographie Monsieur Samuel PATY avec un discours et une minute de silence.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la réunion précédente

\* Le conseil municipal adopte sans observation

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

- ‡ liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
- ‡ subvention pour l'association Gymnaste Cotterézien

Didier LEFEVRE souhaite que l'ordre du jour soit clairement établi et que celui-ci ne soit pas modifié le jour même.

Jean-Marc BIONNE répond que l'assemblée générale s'est tenue le samedi, les convocations étaient déjà envoyées.

\* le conseil municipal accepte de les intégrer à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Maire et déclare que pour les questions diverses deux questions par conseiller.

Philippe LEFEVRE souligne qu'il a trois questions :

\* il est interpellé par les habitants au sujet du débarras des déchets verts

\* l'impact de la baisse des tarifs de la cantine et l'accueil

Sophie LAMARRE souligne la légèreté de ne pouvoir poser que deux questions d'autant plus que les échanges entre élus sont très rares en dehors des réunions du conseil municipal, elle avait quatre questions mais elle choisit :

\* la communication

\* la commission sociale concernant les aînés

Et constate que cette réunion est publique.

Monsieur le Maire rétorque que les autres questions peuvent être posées par écrit avec une réponse sous un mois.

Lisiane DESCAMPS a des informations provenant des réunions de la CCRV et sur le règlement intérieur.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a aucune information venant de la CCRV mais que nous avons des informations par des personnes extérieures.

Lisiane DESCAMPS insiste sur le fait que Mr le Maire a eu les mêmes informations qu'elle.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit des informations du conseil communautaires et non ceux du bureau.

#### **Décision modificative n°1/2020 pour 0,10 €**

Pour équilibrer les opérations d'amortissement, il faut établir une décision modificative à savoir :

042 article 6811 +0,10 €

011 article 615221 -0,10 €

\* le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

#### **Demande de subvention exceptionnelle Eglise DRAC et Département**

Monsieur le Maire explique que des fuites importantes (toitures et chéneaux) existent depuis plusieurs années et qu'il faut intervenir rapidement. Un devis d'urgence de la société CLEROY a été établi pour un montant de 7999,20 € TTC.

Monsieur le Maire déclare qu'une subvention peut être demandée à la DRAC Hauts-de-France à hauteur de 40% et au niveau du Département à hauteur de 35% au titre de travaux urgents pour l'année 2020.

Philippe LEFEVRE déplore une nouvelle fois que la commission des travaux ne se soit pas réunie.

Le Maire lui indique que la situation est urgente.

Didier LEFEVRE souligne qu'une fois de plus aucune réunion de commissions n'a été réalisée à commencer par les écoles, les finances ..., et déclare « à quoi sert-on ? il n'y a aucune communication ». Des commissions existent mais elles ne sont pas réunies pas depuis le début du mandat. Nous allons communiquer sur la non-communication. Vous vous défilez.

Monsieur le Maire répond que nous ne sommes pas obligés de réunir les commissions.

Didier Lefevre souhaite que cette phrase soit actée sur le procès-verbal.

Lisiane DESCAMPS demande si les travaux peuvent être subventionnés par la CCRV.

Monsieur le Maire déclare que la CCRV ne prend pas en charge ces travaux.

Philippe LEFEVRE déplore le manque de dialogue de réunion d'échanges, ce n'est pas normal de la part d'un leader.

Jean-Marc BIONNE rappelle que Philippe LEFEVRE a déjà participé à une réunion travaux.

Philippe LEFEVRE rappelle qu'il n'a pas été convié à cette réunion par la Mairie. Il souhaite être convoqué à chaque décision prise et une réunion depuis le début c'est peu par rapport aux décisions déjà prises il ajoute je reviens sur ce que vous dites Mr le Maire, ce n'est pas cool. Une Mairie c'est comme une entreprise nous devons communiquer.

Jean-Marc Bionne informe l'assistance que des photos de l'église sont à disposition à la Mairie.

\* le conseil municipal accepte ce devis et ces demandes de subventions à l'unanimité

#### **USEDA extension et rénovation éclairage public et décision modificative n°2/2020**

Monsieur le Maire explique le devis pour l'extension de deux points pour la maison neuve rue du Soulier et la rénovation de quatre points 1 lotissement du Soulier, 1 rue Quillette et 2 rue du Stade pour un montant de 6 211,09 € HT.

\* le conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité

Jean-Marc BIONNE déclare que l'USEDA va intervenir sur le candélabre rue d'Hygnières mais demande à Didier LEFEVRE de l'avertir si les travaux ne sont pas toujours effectués.

Pour concrétiser financièrement ce projet, non prévu au budget primitif 2020, il est nécessaire d'approvisionner l'article 2041582 au budget primitif 2020 par une décision modificative n°2 à savoir :

20 article 2041582 + 4 900 €

020 dépenses imprévues – 4 900 €

\* le conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité

### **Demande de fonds de concours auprès de la CCRV pour 2020**

Monsieur le Maire annonce que la CCRV octroie 10 000 € de fonds de concours pour 2020, il propose deux dossiers :

\* pour l'extension et la rénovation de l'éclairage public de 6211,09 €

CCRV 50% pour 3105,55 €

Ambleny 50% pour 3105,55 €

\* pour la création d'un plateau rue du Pont Cheminet de 26400 €HT

CCRV 26% pour 6864 €

Ambleny 26% pour 6864 €

APV 48% pour 12672 €

Jean-Marc Bionne indique que le dossier doit être transmis à la CCRV pour le 20 novembre.

\* le conseil municipal entérine cette demande à l'unanimité

### **Déploiement de l'Environnement Numérique de Travail ENT pour notre école avec l'ADICA**

Monsieur le Maire donne la parole à Caroline AURIBAUT

Caroline AURIBAUT donne lecture du courriel du 12 août de l'ADICA pour la proposition de pérenniser le dispositif ENT 1<sup>er</sup> degré existant mais souligne que l'information est mal passée la commune n'a rien engagé.

Il s'agit de déployer un outil numérique, avec une licence ONE et une application mobile, une interphase pour partager entre les instituteurs, les parents et les services de la mairie (gestion cantine et accueil) sur le même modèle de celui des collèges et des lycées.

Une convention (jointe à la convocation) de 3ans (01/09/2020 au 31/08/2023) pour un accompagnement ponctuel sera établi entre l'ADICA et la commune pour 178 €HT/an pour 123 élèves ré ajustable tous les ans en fonction du nombre d'élève et 200 €HT pour l'audit technique au démarrage des écoles (annexe financière jointe à la convocation). La facture sera proratisée suivant la date de souscription. Proposition faite jusqu'à 2023 avec possibilité de résilier à tout moment. Acompte proratisé depuis Avril, paiement entre le 15 septembre et 15 octobre. Avec une réévaluation des prix tous les ans.

Sophie LAMARRE demande le délai de mise en place

Caroline AURIBAUT annonce un délai de 8 semaines pour l'audit et c'est déjà disponible depuis avril

Sophie LAMARRE demande comment s'est déroulé le confinement au niveau des écoles.

Caroline AURIBAUT explique que les élèves recevaient par semaine des mails sauf la première semaine une enveloppe avec des photocopies.

Sophie LAMARRE est étonnée du coût peu élevé de cet outil vraiment intéressant.

Jean-Marc BIONNE souligne l'avantage de l'avoir en cas de reconfinement.

Caroline AURIBAUT a bloqué auprès de l'ADICA un accord de principe car la date de coupure était au 15 octobre.

\* le conseil municipal acquiesce cette convention dans son entier à l'unanimité

### **Modification des statuts de la CCRV**

Monsieur le Maire rappelle les compétences obligatoires et supplémentaires de la Communauté de Communes de Retz-en-Valois avec l'ajout de l'Eau et l'Assainissement comme compétences obligatoires (statuts joint à la convocation).

Philippe LEFEVRE souligne le nombre croissant des compétences de la CCRV.

Lisiane DESCAMPS demande si la commune a répondu au questionnaire de groupement de commande de la CCRV

Monsieur le Maire acquiesce favorablement.

Philippe LEFEVRE rappelle les difficultés de faire intervenir une société pour les nids de poule et informe attendre depuis 2 ans que les travaux soient faits prêt de chez lui.

\* le conseil municipal entérine cette mise à jour

### **Subventions aux associations foot, CSVA, gym Vic-sur-Aisne et gym Villers-Cotterêts**

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Marc BIONNE

Jean-Marc BIONNE a participé à plusieurs assemblées générales et suivant les dossiers propose de réévaluer certaines associations à savoir : +600 € ACSV foot Vic-sur-Aisne, +200€ CSVA + 150 € gym Cotterézien + 150 € gym vicoise

\* le conseil municipal accepte ces subventions

Sophie LAMARRE s'est renseignée sur l'opération brioche mais elle a été annulée et sollicite une subvention pour les Papillons Blancs car les années précédentes environ 1 000 € était récolté.

Sa demande sera étudiée pour le prochain conseil.

### **Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau SESV**

Les membres du conseil municipal ont été destinataire du rapport avec les convocations.

Aucune observation n'est formulée

Le Maire trouve que le rapport est plutôt bon pour Ambleny. Didier Lefevre le trouve stable

Monsieur le Maire indique que le coût sera d'environ 2,41€ le mètre cube.

Didier Lefevre estime que seul l'assainissement augmente.

Monsieur le Maire nous informe que Mr Létrillart Benoît vise une baisse dans 3 ans. Il ajoute qu'il serait bien que ce rapport soit synthétisé car il fait 57 pages.

\* le conseil municipal valide ce rapport

#### **Achat d'un terrain rue Mahieux parcelle AB 148**

Jean-Marc BIONNE intervient pour déclarer qu'il ne s'agit pas d'une délibération, la commission travaux sera réunie prochainement pour étudier un projet pour ce terrain.

Monsieur le Maire indique la situation géographique de ce terrain contigu à une parcelle appartenant à la commune à côté des médecins rue Mahieux. Ainsi qu'une maison de 50M2 qui pourrait servir à loger un futur médecin.

#### **Adhésion d'une commune au service unifié « logiciels métiers »**

Monsieur le Maire rappelle l'existence de ce service entre les communes d'Ambleny, Berny-Rivière, Dommiers, Morsain, Saint-Bandry et Ressons-le-Long. La commune de Saint-Christophe à Berry demande son adhésion, ce qui modifie la convention dans ses participations et sa durée.

\* le conseil municipal entérine cette convention à l'unanimité

#### **Règlement Intérieur**

Jean-Marc BIONNE intervient pour déclarer une inversion d'un paragraphe dans les pages 20-21 et 22 et distribue ces nouvelles pages mais aucune incidence sur le contenu.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler.

Sophie LAMARRE propose de se réunir informellement tous les 15 jours comme avant la réunion courrier pour connaître le courant de la vie de la commune avec une participation facultative.

Jean-Marc BIONNE récapitule cette demande : une réunion d'information informelle tous les 15 jours non obligatoire sans convocation au lieu de 1 fois par mois.

Monsieur le Maire la soumet au vote.

\* le conseil municipal approuve ce règlement avec la modification de fréquence des réunions d'information.

Sophie LAMARRE souligne la faible parution de l'Echo de la Tour, deux fois par an pas assez.

Lisiane DESCAMPS explique le décalage entre les événements et la parution de ce journal, demande le montant des recettes, encarts publicitaires et pense que d'autres sociétés pourraient être trouvées.

Jean-Marc BIONNE annonce que dans 10 jours la commission Echo de la Tour sera convoquée pour débattre de sa fréquence de parution.

Philippe Lefevre demande le coût de l'Echo de la tour ? Monsieur le Maire répond 750€.

Lisiane DESCAMPS demande les recettes ? Monsieur le Maire répond 1200€.

Jean-Marc Bionne indique que les tarifs concernant les encarts publicitaires sont à revoir avec notamment une publicité possible sur demi-page.

Lisiane DESCAMPS soumet l'idée de proposer un encart publicitaire à d'autres entreprises.

Jean-Marc BIONNE indique que la commission écho de la tour statuera sur plus de 2 publications par an.

Lisiane DESCAMPS demande si le conseil des jeunes est en cours.

Monsieur le Maire répond négativement.

#### **Membres proposés à la Commission Communale des Impôts Directs CCID**

Monsieur le Maire explique que le conseil propose une liste de 24 noms à la Direction départementale des Finances publiques de l'Aisne qui choisira 12 commissaires.

\* le conseil municipal approuve cette liste

#### **Questions diverses**

Jean-Marc BIONNE annonce le déménagement de la bibliothèque pour y installer l'accueil à la place. La bibliothèque reprend sa place à côté de la mairie. L'accueil est une priorité surtout d'après le rapport de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) qui est à disposition de chacun(e).

Il aura lieu mercredi de la semaine prochaine, avec des bénévoles. C'est une décision intelligente en toute connaissance de cause, nos enfants doivent être dans des locaux dignes de ce nom, surtout plus sains et plus grands.

Philippe LEFEVRE demande l'évolution du dossier du revêtement de la cour d'école primaire qui a été mal exécuté et pour lequel des réclamations ont été formulées.



Caroline AURIBAUT donne lecture du courriel de l'inspecteur académique dotant notre école élémentaire de deux vidéoprojecteurs interactif (VPI), dans le cadre du plan Territoire Numérique Educatif avec une prise en charge à 100%.

Monsieur le Maire informe de la permanence de Monsieur le Député le lundi 26 octobre, de la cérémonie du 11 novembre, de la permanence de la mission locale le 27 octobre.

Jean-Marc BIONNE communique les devis pour la mise aux normes de l'électricité suite au passage de l'organisme de contrôle qui depuis deux ans n'a pas été suivie d'effet. La municipalité prend ses responsabilités en donnant la priorité aux écoles avec la sécurité de nos enfants. Les travaux seront effectués la semaine prochaine par l'entreprise. Cette dernière interviendra dans les autres bâtiments de la commune en début d'année prochaine. Une partie des travaux sera effectuée par un agent communal habilité. Le coût sera de 5659€.

Jean-Marc BIONNE déclare qu'il s'agit de petits travaux en réponse à une question de Philippe LEFEVRE sur la nature des travaux.

Didier LEFEVRE explique que les travaux à l'Agence Postale Communale ne devraient pas incomber à la commune mais à la société qui a effectué les travaux, elle est récente.

Jean-Marc BIONNE indique qu'il va voir si c'est possible.

Monsieur le Maire déclare être en attente du deuxième devis pour l'opération nid de poule.

Sophie LAMARRE quitte la séance à 20h58.

Jean-Marc BIONNE poursuit avec le Noël des aînés. Compte tenu du contexte sanitaire, l'organisation du repas n'est pas possible. Il s'adresse aux personnes âgées de 62 ans et plus. Chaque aîné devra choisir soit pour un colis, soit pour un bon d'achat d'une valeur de 30 €, soit pour le renoncement. Le coupon-réponse est à remettre à la mairie pour le 14 novembre.

Philippe LEFEVRE déclare qu'avant le colis était d'une valeur de 50 €.

Jean-Marc BIONNE souligne que cette année les personnes concernées sont plus nombreuses et que le budget est supérieur d'environ 1000 à 1500€ par rapport à celui de l'an dernier. Il conclut en indiquant que c'est un choix assumé par la municipalité en place.

Monsieur le Maire informe sur les coupures de courant du 29 octobre de 14 à 15h.

Philippe LEFEVRE signale que toutes ces informations ne relèvent pas d'un conseil municipal.

Jean-Marc BIONNE annonce le nom et prénom du nouveau sous-préfet de Soissons. Il s'agit de Joël Dubreuil.

Lisiane DESCAMPS parle du plan de relance de la CCRV, des demandes de subvention pour notre nouvelle station d'épuration s'élevant à 1 500 000 €, Valor Aisne a un nouveau président et vice-président et déclare en être déléguée.

Bruno ROBACHE se pose des questions sur l'heure de déclenchement de l'éclairage public.

Jean-Marc BIONNE dit s'en occuper car toutes les armoires n'ont pas été réglées correctement. L'éclairage passera de minuit à 23h30 et de 5h à 5h30.

Caroline AURIBAUT répond à Philippe LEFEVRE sur les effectifs et les recettes de la cantine, une comparaison est faite entre septembre 2020 et septembre 2021 avec un écart d'environ 500 € en plus pour cette année avec 191 repas en plus.

Philippe LEFEVRE déclare que Madame FLUCHER se targue de bénéficier de la remorque de la commune.

Jean-Marc BIONNE annonce la mise à disposition de la remorque à tous les administrés d'Ambleny, la Mairie restant prioritaire pour son utilisation. Un avis sera fait sur le site internet de la commune.

Didier LEFEVRE demande si les voitures de Monsieur Denis DUMONT sont toujours stationnées dans la rue Mahieux, ce qui la rend dangereuse par manque de visibilité.

Monsieur DUMONT a été averti par Jean-Marc BIONNE et Monsieur le Maire. Si rien ne change, la gendarmerie pourrait être amenée à intervenir.

La séance est levée à 21h15.

La secrétaire de séance  
Aurélien TOUZET



Le Président de séance  
Jean-Marie BOUVIER



NB : L'intégralité des délibérations est consultable, sur place, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Ce compte rendu est affiché en mairie et disponible en téléchargement sur le site de la commune : [ambleny.fr](http://ambleny.fr)